

Réf: Dossier N° 281821

Avis de constitution

« IVOIRE INFRASTRUCTURES ENERGIES » en abrégé « 2IE »

ABIDJAN, Marcory, Zone 4C, rue du 7 décembre, lot numéro 8,
parcelle 133, section EW., Lot 8, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 26 Déc 2023 reçus par Me BINATE CAMARA AMIE , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 10 Jan 2024, il a été constitué une SAS U aux

SOCIETE « IVOIRE INFRASTRUCTURES ENERGIES » en abrégé « 2IE

La conception, le financement, la construction, l'exploitation, et la maintenance d'ouvrages de production d'énergie électrique à partir d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolien, hydrogène) et de l'énergie électrique, l'exploitation des moyens de production et les transformations nécessaires à la réalisation desdites activités.

L'étude, la construction d'ouvrages de site dans le secteur électrique et la gestion de centrales de production d'énergie (thermiques, hydro photovoltaïques et éoliennes) et la mise en œuvre de projets dans le secteur de l'énergie notamment hydraulique, éolienne, technique, solaire....

L'étude, le diagnostic et l'ingénierie de tout projet concernant le domaine de l'électricité.

La réalisation d'actifs liés au processus de basse consommation des activités de production résultant des flux et des stocks de recherche, l'acquisition, l'importation de matières premières minérales et fossiles, leur transformation en produits bruts, semi-finis et finis.

L'exploitation, la production, l'importation, l'exportation de tous biens se rapportant à ces activités. L'importation de tous matériels électriques (turbines, alternateurs...), la réalisation de bâtiments électriques et administratifs, ateliers, magasins de stockage de combustibles.

toutes prestations de service liées aux activités susmentionnées et généralement toutes opérations économiques, commerciales, financières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affection hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens La prise de participation dans toute société existante ou à créer.

**10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille
(10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000
intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.**

**ABIDJAN, Marcory, Zone 4C, rue du 7 décembre, lot numéro 8,
parcelle 133, section EW., Lot 8, Ilot 0**

M AMON STEPHEN MICHEL BEKON (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2024-B17-00009 du 26/01/2024 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°04806/GTCA/RC/2024 du 26/01/2024

